

L'Inspecteur de l'Education Nationale
Circonscription de Trets

à

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles

Trets, le 1 septembre 2023

Objet : Organisation des 18 heures d'animations pédagogiques 2023/2024.

Nous entrons dans la quatrième année **des priorités ministérielles** qui ont fixé un plan dédié à l'enseignement des mathématiques et du français et ce pour 6 années consécutives.

Ainsi, un tiers des enseignants de la circonscription entrent en « année 1 » des constellations et y consacreront leurs 18h au titre des animations pédagogiques, suivant le planning programmé pour chaque école par les conseillers pédagogiques.

Un deuxième tiers des enseignants entrent en « année 2 » et bénéficieront de 12h en constellation et de 6h d'animations « autres disciplines ». Pour des raisons d'organisation, ces animations seront à « public désigné », ce qui signifie que vous n'avez pas de choix à effectuer.

Enfin, le dernier tiers, en « année 3 », consacrera 6h aux constellations, et 12h en « autres disciplines ».

Les enseignants brigades et TRS sont intégrés progressivement à la formation en constellation. Un tableau spécifique en annexe leur permet de repérer les modules auxquels ils devront s'inscrire.

Pour les collègues à temps partiel, la formation en constellation en présentiel (animations, réunions de travail et expérimentations en classe) est prioritaire. Il faudra s'organiser avec le conseiller pédagogique pour cibler les heures à effectuer dans le planning des constellations.

Selon leur quotité de travail :

- Enseignants à 50% : 9h sur les 18h.
- Enseignants à 75% ou 80% : 13h

La formation en constellation est prioritaire sur les projets de classe et de l'école.

ULIS/Maîtresses E des RASED : accès à toutes formations du plan de circonscription.
Garantie d'un avis favorable de l'IEN pour participer à toute action de formation spécifique proposée par l'IEN ASH.

DANS TOUS LES CAS, chaque enseignant doit s'inscrire **dans l'application GAIA, application ouverte le 11 septembre 2023.**

Le tutoriel en annexe vous invitera à consulter le plan de formation pour ensuite vous inscrire sur l'application GAIA **jusqu'au lundi 25 septembre 2023 inclus, date de fermeture de l'application aux inscriptions.**

Le fichier Excel en annexe, intitulé « AP Trets » reprend ces éléments et permettra à chacun de situer les numéros de modules de formation qui lui sont attribués. Ces numéros de modules faciliteront la reconnaissance des formations dans GAIA.

2/2 Donc comme moyen mnémotechnique, en résumé :

- Si je suis en « année 1 » des constellations : un seul module qui correspond à la constellation de mon école (18h)
- Si je suis en « année 2 » des constellations : deux modules, un de 12h pour la constellation de mon école et un de 6h pour « autres » (18h en tout)
- Si je suis en « année 3 » des constellations : trois modules, un de 6h pour la constellation de mon école, deux « autres » de 6h chacun. (3 x6h=18h)
- Si je suis TRS, Brigade : lire le tableau annexe correspondant pour identifier mon ou mes modules avant de m'inscrire dans GAIA (1, 2 ou 3 modules)
- Si je suis FSTG, je choisis le module qui correspond à ma quotité (50% ou 100%)

Le plan de formation devra être consulté avant chaque animation et suffisamment en amont, afin de vérifier les dates et de s'enquérir des lieux. Certains lieux ne seront définis qu'à la fin des inscriptions, en fonction de la provenance des participants (la circonscription de Trets est désignée par défaut dans l'application).

Pour la correspondance institutionnelle, pour des raisons de sécurité, notre ministère demande aux formateurs et enseignants d'utiliser les messageries professionnelles académiques.

Pour rappel, les animations pédagogiques et les réunions de travail, correspondent à un temps institutionnel obligatoire **qui ne peut en aucun cas** permettre la présence d'enfants. Comme à votre habitude, je compte sur le respect des horaires des formations.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire.

Pierre Blache
L'Inspecteur de l'Education Nationale